



Strasbourg le 12 mai 2016,

Monsieur le Président,

Tout d'abord Monsieur le Président, nous souhaitons faire observer que convoquer deux CTL pendant les campagnes de dépôt de déclarations, tant pour les professionnels que les particuliers, ne permet pas à tous les représentants du personnel de siéger.

Pourquoi?

Parce que nous avons l'illustration dans l'attitude de celles qui sont absentes aujourd'hui, de ce qui ressort des documents de travail de ce CTL:

- Chaque collègue se sent responsable de la bonne marche de son service.
- Il n'y a aucune marge de manoeuvre, ce qui conduit certains à sacrifier qui ses congés, qui sa santé en bout de chaîne
- Cette conscience professionnelle conduit également les élues à faire passer au second plan leur mandat de représentation du personnel, alors qu'elles ont été élues par leurs pairs et que le dialogue social est affiché comme primordial par la DGFIP.

Nous apprécions l'objectivité de l'analyse que vous faites des données sociales qui confirment, malheureusement toutes les alertes que nous portons dans les instances.

Une remarque qui concerne directement la direction sans ressortir des indicateurs, c'est la défiance des agents à son égard, la direction étant soupçonnée de n'être que tracassière, ce qui nuit à des messages pourtant positifs, par exemple l'incitation au port du casque à vélo.

Un espoir peut être: il arrive que la DG reconnaisse ses erreurs: après avoir plongé certains sites dans la plus grande difficulté (Erstein, Sarre-Union, Wissembourg) en refusant de créer des cellules foncières, nous constatons que la fusion totale est abandonnée.

Un bémol quand même, ces cellules spécialisées n'ont d'avenir que si il y a suffisamment d'emplois pour permettre leur fonctionnement, et là vous comprendrez que nous avons quelques craintes. C'est la raison pour laquelle nous voterons quand même contre, en toute lucidité.

La boucle est bouclée, des emplois, une reconnaissance, au travers d'une évaluation professionnelle juste et constructive, d'une rémunération à hauteur de leur investissement, sont indispensables à la pérennité de la DGFIP et de la technicité avérée de ses agents.

Enfin nous ne saurions participer à une instance de dialogue social sans dénoncer l'attitude autoritaire du gouvernement, qui, contre l'opinion majoritaire et contre la représentation nationale, impose un texte de loi détruisant la hiérarchie des normes et par conséquent le fondement même de la protection des salariés par les lois de la République,